

Enjeux, contrôle et optimisation : les accidents du travail

Lille

En présentiel ou en visioconférence

Le vendredi 24 janvier 2025 de 9h00 à 17h30

Soit 7h00 de formation au total

Cette formation sera rythmée par des échanges, questions/réponses et illustrations pratiques.



Publics concernés

- Directeur juridique/Juriste
- DRH/RRH
- Responsable QSE/HSE

Prérequis : expérience dans l'une des fonctions ciblées



Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux de la reconnaissance des accidents du travail
- Mesurer la portée des nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Disposer de solutions pratiques et directement opérationnelles
- Maîtriser les process internes pour optimiser la gestion des dossiers



Méthode pédagogique et suivi

- Questionnaire de recueil des attentes du participant, en amont de la formation
- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (exemples d'application, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances pendant la formation (questionnaire de positionnement)
- Questionnaire d'appréciation à chaud, à l'issue de la formation
- Une assistance technique est assurée par votre conseiller Fidal Formations en cas de difficulté de connexion.



Tarif

650€ HT soit 780€ TTC
(TVA 20%)



Programme

I. Les notions et les réflexes à maîtriser

- Connaître les règles de prise en charge d'un accident du travail
- Maîtriser la procédure d'instruction par les CPAM
- Appréhender les conséquences d'une décision de prise en charge

II. Ateliers pratiques

- Quizz – Testez vos connaissances !
- Calculer le coût d'un accident du travail
- Distinguer l'accident du travail, l'accident de mission et de l'accident du trajet
- Rédiger une lettre de réserve
- Gérer un choc psychologique en accident du travail
- Contester une décision de prise en charge

Enjeux, contrôle et optimisation : les maladies professionnelles

Lille

En présentiel et en visioconférence

Le vendredi 21 mars 2025 de 9h00 à 17h30

Soit 7h00 de formation au total

Cette formation sera rythmée par des échanges, questions/réponses et illustrations pratiques.



Publics concernés

- Directeur juridique/Juriste
- DRH/RRH
- Responsable QSE/HSE

Prérequis : expérience dans l'une des fonctions ciblées



Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux de la reconnaissance des accidents du travail
- Mesurer la portée des nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Disposer de solutions pratiques et directement opérationnelles
- Maîtriser les process internes pour optimiser la gestion des dossiers



Méthode pédagogique et suivi

- Questionnaire de recueil des attentes du participant, en amont de la formation
- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (exemples d'application, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances pendant la formation (questionnaire de positionnement)
- Questionnaire d'appréciation à chaud, à l'issue de la formation
- Une assistance technique est assurée par votre conseiller Fidal Formations en cas de difficulté de connexion.



Tarif

650€ HT soit 780€ TTC
(TVA 20%)



Programme

I. Les notions et les réflexes à maîtriser

- Appréhender les règles de prise en charge d'une maladie professionnelle ;
- Maîtriser l'instruction d'un dossier en maladie professionnelle (avec et sans CRRMP) ;
- Gérer les conséquences d'une décision de prise en charge d'une maladie professionnelle sur le compte employeur ;
- Comprendre les règles d'imputation des maladies professionnelles sur le compte employeur.

II. Ateliers pratiques

- Quizz – Testez vos connaissances ! ;
- Savoir lire et déchiffrer un tableau de maladie professionnelle ;
- Remplir un questionnaire ;
- Contester l'imputation des dépenses sur le compte employeur ;
- Solliciter l'inscription d'une maladie professionnelle sur le compte spécial.

☐ En présentiel☐ En visioconférence**Enjeux, contrôle et optimisation :****les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles**

Les Accidents du Travail, le 24 janvier 2025
Les Maladies Professionnelles, le 21 mars 2025

De 09h00 à 17h30 soit 7h00 de formation

Dans les locaux de

Fidal, Immeuble Crystal, ZAC Euralille-Romarin, 59777 Euralille**COORDONNEES DE LA SOCIETE****Nom de l'établissement :**

Adresse :

Téléphone : _____**Siret :** _____**Code Naf ou APE :** _____**Effectif :** _____**PERSONNE EN CHARGE DE LA FORMATION**☐ Mme ☐ M.**Nom | Prénom** _____**Fonction :** _____**FACTURATION****Adresse de facturation :**

MAIL (OBLIGATOIRE) :

CACHET & SIGNATURE

Établi le _____ à _____

Cachet de l'entreprise et signatureConsultez nos [Conditions Générales de Vente](#)**Comment nous avez-vous connu ?**☐ Recherche internet☐ Avocat de Fidal☐ E-mailing☐ LinkedIn☐ Autre : _____**PARTICIPANT(S)***Mail & téléphone sont requis pour recevoir convocation et informations propres à la session*☐ Mme ☐ M.**Nom | Prénom :** _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

☐ Mme ☐ M.**Nom | Prénom :** _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

CHAMPS À COCHER☐ **Je m'inscris à la session du :**☐ 24 janvier 2025: les Accidents du Travail *au tarif de 650 € HT*
la journée par participant☐ 21 mars 2025: les Maladies Professionnelles *au tarif de 650 € HT*
la journée par participant☐ **Je consens à l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande***☐ **Je suis intéressé(e) par cette formation en INTRA (sur mesure dans mon entreprise à la date de mon choix)****MODALITES D'ANNULATION**

Faculté de dédit : pour les inscriptions à la séance, toute annulation, par le client, moins de huit jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, Fidal facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100 % du prix de la journée.

MODALITE DE PAIEMENT

- 650 €HT soit 780 €TTC la journée de formation par participant
- TVA 20%

Paiement à réception de la facture☐ Paiement par l'entreprise*A réception de la facture établie à l'issue de la formation*

Ou

☐ Paiement par un Opérateur de Compétences*Envoi d'une facture directement à votre OPCO**En cas de financement par votre OPCO, la subrogation est subordonnée à la transmission de l'accord de prise en charge à Fidal Formation lors de votre inscription et au plus tard à la date de la formation. A défaut de subrogation à ces dates, nous facturerons directement l'entreprise et il vous appartiendra de solliciter directement le remboursement auprès de votre OPCO.*

Nom et adresse de facturation de l'OPCO : _____

Numéro de prise en charge : _____